LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE LA COMMISSION SUPERIEURE DE STATISTIQUE EN 1836 : UNE APPLICATION DU «BON GOUVERNEMENT»?

Alain RUGGIERO

L'existence pour ne pas dire la précocité de la mise en place d'un système de collecte statistique par les Etats du duc de Savoie, puis roi de Sardaigne n'est pas un constat nouveau : on peut citer l'ouvrage de références qu'est celui de Roger Mols sur la démographie des villes d'Europe[1] publié en 1954. Sur le plan provincial, le livre de Raymond Rousseau sur la population de la Savoie est à citer, tout comme pour Nice les articles de Georges Doublet publiés dans l'entre-deux guerres à propos des dénombrements de 1713, 1718, 1726 et 1734 et surtout les communications et articles plus récents de Jean Devun portant sur les différentes opérations de recensement[2].

De cet ensemble de collecte d'informations qui ne correspondent pas aux mêmes usages (dénombrements destinés à préparer des levées de troupes, dénombrement établissant l'assiette de la gabelle, du sel, ou opérations plus générales), celles qui ont été menées en 1734 et 1754 paraissent se dégager par des objectifs plus généraux et qui ne semblent pas correspondre à une application à très court terme.

Le dénombrement de 1734 comporte en effet des rubriques destinées à reporter les âges de chaque individu ainsi que les professions. Pour 1754, les ambitions sont plus grandes encore, ce qui explique que la statistique de 1754 ait été abondamment utilisée par Prato qui y trouve de nombreux arguments permettant de dresser le tableau de l'économie piémontaise au XVIIIe siècle, et sur le plan local par Henri Costamagna pour son importante thèse sur les communautés d'habitants du comté de Nice au XVIIIe siècle[3]. En effet il s'agit d'une collecte à l'échelle de l'ensemble du royaume, comportant de nombreuses indications sur les fiefs, les communautés religieuses et leurs biens, sur les productions agricoles, le bétail, les activités artisanales et le nombre de bras qu'elles emploient, le tout dans l'évidente perspective de dresser un état général du royaume, utile pour en connaître la santé générale, sans oublier évidemment l'examen des possibilités fiscales… C'est incontestablement un jalon important dans l'histoire de la construction d'outils de connaissance destinés aux gouvernants sur ce qu'ils ont à gouverner. D'autres opérations dont le déroulement semble avoir été moins systématique sont également signalées en 1777 et 1786 mais sous forme de recensements de population plus détaillés comportant des rubriques plus explicites que celui de 1734.

Si l'on revient sur cet ensemble confectionné par l'administration piémontaise au cours du XVIIIe siècle, et plus particulièrement sur la statistique de 1734, on peut déjà noter le soin tatillon avec lequel les rubriques sont remplies, et pour 1754 la présentation des résultats en grands tableaux, chaque ligne correspondant à une communauté pour les récapitulatifs par province, ou à une province pour le récapitulatif général, et chaque colonne à une catégorie d'informations en général quantitative : revenu, nombre de personnes employées dans chaque activité retenue, etc.

Les commentaires existent, mais ils sont très liés aux contenus des rubriques, et permettaient de trouver très rapidement les informations recherchées, ce qui n'est pas courant à cette époque.

---

[1] R. Mols, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVe au XVIIIe siècle* , Louvain, 1954, 3 vol.

[2] R.Rousseau, *La population de la Savoie jusqu'en 1861*, Paris, 1960 ; G.Doublet « Les recensements de Nice en 1713, 1718, 1726, et 1734 » in *Nice-Historique* n°1, janvier-février 1935, p. 13-19 ; J.Devun, « Les dénombrements de la population et les communautés du Comté de Nice » in *Actes du 90e Congrès national des sociétés savantes*, Nice, 1965, T. I, p. 217-248 ; J.Devun, « Les dénombrements de la monarchie sarde, modèles de précocité et de perfection démographiques » in *Actes du Congrès de Cannes de l'Association française pour l'avancement des sciences,* Centre de documentation ADAM, 1952, p.16-25.

[3] G. Prato, *La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII*, Torino, 1908 ; H. Costamagna, « Recherche sur les institutions communales dans le comté de Nice au XVIIIème siècle » (1699-1792), thèse de doctorat de troisième cycle, Nice, 1971.

Les guerres de la période de la Révolution, du Consulat, en faisant passer le Piémont sous le contrôle des autorités françaises allaient donner, dans le domaine de la statistique d'autres habitudes à l'administration, que ce soit dans la confection de tableaux récapitulatifs pour rendre compte d'une activité ou d'un phénomène comme la statistique du mouvement de la population ou dans celle des mémoires statistiques départementaux qui ont laissé des ouvrages inégaux mais particulièrement intéressants[4].

Dans la première phase de la rédaction de ces mémoires, la curiosité des savants qui participaient à cette oeuvre collective avait conduit à privilégier des éléments descriptifs, géographiques, botaniques, zoologiques qui en font souvent de nos jours une référence indispensable des études régionalisées. Par rapport à ce qu'avait produit l'administration piémontaise jusqu'alors, c'était introduire la description par des mots en remplacement de la présentation par des chiffres pas toujours commentés c'est-à-dire ce que l'on a appelé la statistique « à l'allemande ».

Le retour à l'administration piémontaise a correspondu dans de nombreux domaines à une véritable Restauration dont les acteurs ont souvent pris le contre-pied de qui avait été fait par l'administration française : l'état civil est supprimé, seuls les curés tiennent désormais des registres de baptêmes, mariages et sépultures (en un seul exemplaire), et d'une façon générale la place de l'Eglise redevient particulièrement importante.

Dans ce contexte, la collecte d'informations statistiques connaît dans un premier temps quelques balbutiements, et ne s'intéresse qu'aux éléments indispensables et immédiatement utilisables à court terme tels que la tenue des registres de levées des troupes entre 1817 et 1819. L'échec de la tentative libérale de 1821 ne signifie pourtant pas un renoncement aux opérations de collecte d'informations. En effet, dès que l'administration peut à nouveau lancer des opérations de collecte d'information de grande envergure elle va, sans évidemment expliciter cette filiation, utiliser les deux traditions :

- la tradition française pour la part descriptive des mémoires statistiques provinciaux (dans le cas niçois les fonctionnaires de l'époque se contentent pour la première partie de traduire la statistique de Fodéré) ;
- la tradition piémontaise des grands tableaux récapitulatifs annexés aux mémoires, et dont la partie que nous appellerions démographique a pu être renseignée grâce à des opérations de dénombrement menée de façon conjointe en 1822.

Avec ces tableaux, l'administration piémontaise retrouvait donc une partie des traditions des collectes détaillées du siècle précédent et y ajouta progressivement des éléments issus de l'administration française qui avait géré le Piémont et ses provinces à l'époque impériale, notamment l'aspect universel du recensement et une périodicité régulière relativement rapprochée. Le système s'est lentement perfectionné dans le premier tiers du XIXe siècle, jusqu'au tournant décisif des années 1837-1838.

C'est cet ensemble, original dans sa forme mêlant qualitatif et quantitatif qui est prescrit pour 1822 et 1828, avec une nuance importante puisqu'en 1822, il s'agit dans de nombreuses communes d'un « vrai » recensement mené par les fonctionnaires et les autorités communales, dans le cas de 1828, c'est simplement un recensement des curés qui

---

[4] L'intérêt documentaire de ces mémoires reste d'actualité comme le montre la S*tatistique du département de Montenotte* rédigée sous le préfet Chabrol de Volvic qui a fait récemment l'objet d'une publication par la commune de Savone comportant une traduction en italien du mémoire originel, précédée d'articles de spécialistes français et italiens : A. Giovanni (ed.), *Statistica del Dipartimento di Montenotte*, Comune di Savona, 1994, 2 vol.

a été demandé[5]. Ceux-ci se sont contentés de fournir des effectifs arrondis, souvent surestimés et dont l'examen, commune par commune, montre souvent qu'ils correspondent au simple décompte de l'état des âmes de chaque paroisse, résidents permanents et provisoires mêlés.

Il est difficile de savoir quelle utilisation a réellement été faite, à l'échelle des ministères, de cette remontée d'informations, dont le contenu même a parfois été jugé sévèrement par certains des participants à ces travaux, comme Luigi Cavalli, alors intendant de la province d'Albenga[6]. En effet, quelques années plus tard, quand les promoteurs d'un système plus ambitieux ont travaillé à la préparation du programme de travail de la Junte royale de Statistique, ils ne semblaient pas connaître ces informations ni tellement savoir à quelles dates les opérations avaient été menées...

Néanmoins, quelques caractéristiques méritent d'être soulignées dans cet ensemble dont finalement assez peu de démarches différaient de celles qui avaient été menées au XVIIIe siècle et en particulier la forte participation des ecclésiastiques en tant que tels, puisque les informations ont été très souvent fournies par les curés de paroisses.

Autre signe d'une évolution, les effectifs, collectés à l'occasion de ce recensement ont été publiés pour l'ensemble des communes du royaume, et c'est une nouveauté par rapport au secret qui entoure ce type d'information au XVIIIe siècle. Cette publication se fait par l'almanach officieux et très lié au ministère de l'Intérieur qu'était le *Calendario Generale*[7] qui présentait en 1824 les effectifs des communes et en 1825 celui des paroisses. Les livraisons postérieures, de 1826 à 1829 se sont contentées de reprendre les mêmes chiffres par communes.

La liste nominative du recensement de 1822[8] qui a servi de base pour l'ensemble de ces publications est elle-même particulièrement intéressante, parce qu'elle montre que l'outil se perfectionne peu à peu : au lieu des doubles pages comportant six larges colonnes employées pour le recensement de 1815 qui avaient obligé les agents recenseurs à dépasser le cadre de quelques intitulés pour pouvoir porter toutes les informations collectées, le formulaire prévu pour 1822 comportait en effet un cadre pré-imprimé de treize colonnes qui permettait de ne placer qu'une information par rubrique. Les registres de cette liste nominative comportaient, de plus, une innovation intéressante, mais qui disparut dans les documents relatifs aux opérations suivantes : une rubrique permettait en effet de porter la durée de la résidence pour ceux qui n'étaient pas nés dans la commune concernée. Malgré ces progrès, les imperfections constatées étaient nombreuses et au cours de la période suivante, celle qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, de nombreuses nouveautés furent introduites.

---

[5] Les informations collectées ne se limitaient d'ailleurs pas aux personnes physiques, d'autres rubriques sont plus « industrielles » ; Bracco G., « La Statistica delle arti e manufatutture del 1822 negli stati di terraferma del Regno Sardo » in *Studi Piemontesi*, vol.I, Marzo, 1972, p.86-93.

[6] L. Cavalli, *Delle Statistiche officiali del Piemonte, cenni critici*, Albenga, 1850, il s'agit en fait de la publication d'un rapport datant alors d'une quinzaine d'années, c'est-à-dire de la période d'activité de Cavalli.

[7] Il s'agit d'un annuaire d'abord officieux puis de plus en plus d'une publication gouvernementale ; l'évolution du titre est significative, pour 1824, première année de publication : *Calendario Generale pé regii stati publicato con autorita del governo e con privilegio de SSEM*, Torino, Vva Piomba e figli,XXIV, 669 pages ; pour 1859, *Calendario Generale del Regno, compilato d'archive del Re per cura del Ministerio dell'Interno*. On peut remarquer avec R.Rousseau (*op.cit*. p.92) que (n.2) les informations fournies pour certaines années «comportent les mêmes indications sous forme d'une incommode et surtout imprécise annexe à la liste des syndics et secrétaires des communes»

[8] Pour le comté de Nice,ADAM, Fonds Sarde, 158-I

La collecte d'informations statistiques change en effet radicalement dans la deuxième moitié des années 183O du fait de la mise en place de toute une série de structures spécialisées. Il faudrait d'abord inscrire ces changements dans un triple mouvement attirant l'attention des gouvernants sur les études de population. Le premier s'inscrit dans un ensemble de mesures rationalisant les institutions de l'Etat, qui a effectivement produit de nombreux effets sur la façon de fonctionner de l'administration et en a accru l'efficacité. Le deuxième facteur est un mouvement d'accompagnement qui produit en quelque sorte des effets annexes: il s'agit d'une série de textes, pontificaux et royaux, réorganisant l'état civil, dont la tenue présentait les mêmes inconvénients qu'au XVIIIe siècle : à l'occasion de cette réforme, des recherches portant sur le mouvement de la population ont été menées. Enfin, sous l'influence de ce qui n'était pas encore « l'internationale des statisticiens » pour reprendre un mot de Jacques et Michel Dupâquier, des savants piémontais ou étrangers commençaient à faire sentir leur influence en montrant l'importance de la connaissance des faits de population dans l'exercice d'un bon gouvernement[9]. C'est dans cet esprit qu'est créée la Commission supérieure de Statistique, chargée de faire l'inventaire de la documentation qui existe, et surtout de préparer le travail de collecte d'informations des différents ministères et notamment du recensement qui avait été prévu pour 1838. On trouve dans cette commission de grands noms de l'élite piémontaise, celle du Risorgimento notamment : au ministre de l'Intérieur en fonction, la présidence de la commission, assisté de deux vice-présidents, Manno et Petiti (qui après sa démission le 20 juin 1838 est remplacé par Cesare Alfieri). La commission ayant la faculté de coopter d'autres membres, dès 1836 ce sont Della Marmora, Carlo Boncompagni et Camillo di Cavour qui rejoignent les premiers membres. En 1837, on trouve également Felice Muletti et le docteur Gian Giacomo Bonino. Enfin, à partir de 1840, alors que l'activité de la commission est presque exclusivement tournée vers l'exploitation des résultats des recensements de 1838, le baron Duport, Francesetti di Mezzenile et le professeur Carlo Ignazio Giulio sont nommés[10]. Ces nominations successives ne peuvent qu'avoir sensiblement infléchi le programme initial.

Les modifications politiques et administratives qui commencent à toucher l'ensemble des structures de l'Etat sous le règne de Charles-Albert : la rationalisation de l'ensemble des institutions, administratives, scolaires ou judiciaires[11] fait partie du même mouvement d'ensemble fondé sur l'amélioration du fonctionnement de l'Etat censé répondre aux aspirations de la population. Cette évolution est interrompue par les mouvements de 1848, la promulgation du *Statuto*, puis par l'échec de la politique italienne de Charles-Albert. Désormais, l'existence d'un système électoral, même restreint, les évolutions économiques profondes du Piémont et ses ambitions italiennes orientent différemment la réorganisation administrative en cours, qui profite d'ailleurs largement de la clarification institutionnelle amorcée entre 1832 et 1848[12].

---

9 A. Ruggiero, « Un exemple de l'émergence du rôle de l'Etat moderne : les statistiques de population de la monarchie sarde au XIXe siècle » in *Mélanges offerts à André Nouschi, Etats et pouvoirs en Méditerranée (XVIe-XXe siècles),* Actes du colloque (17, 18, et 19 Mai 1989 à Grasse), t.2, Cahiers de la Méditerranée, n° 42, juin 1991, p. 89-97.

10 *Regno d'Italia, Statistica del Regno d'Italia (popolazione), censimento degli antichi stati sardi (1° Gennaio 1858) e censimenti di Lombardia, di Parma e di Modena (1857-1858*), Torino, 1862, vol. I, p. 247-249.

11 M. A. Bolton King, *l'Unité italienne, histoire politique de l'Italie 1814-1871*, Paris, Alcan, 1901, p 52, cet ouvrage ancien, très détaillé, reste encore utilisable sur le plan de la description des institutions

12 Mais inversement, on peut observer que dès le début de la décennie suivante, les ministères se libèrent de la coordination de la Commission supérieure de statistiques

Dans ce dernier domaine, les efforts d'amélioration ne sont pas seulement le fait du gouvernement piémontais: en effet «dans le but d'uniformiser de façon définitive l'ensemble des formules des actes de l'état civil dans tous les Etats de la péninsule italienne, et particulièrement dans les Etats de Terreferme du royaume de Sardaigne, le Saint-Siège publia le 23 août 1836 un long texte à l'intention du roi Charles-Albert»[13] dont la nouveauté essentielle, en dehors de l'utilisation de formulaires universels, était de prévoir un double des registres. Ces recommandations du Saint-Siège furent suivies d'effet, puisqu'après une réponse favorable du roi le 29 octobre 1836, étaient promulguées, le 20 juin 1837, des patentes royales qui confirmaient le rôle des curés comme responsables de l'état civil, mais organisaient de façon plus précise la tenue des registres. Ces dispositions comportaient également l'obligation de la tenue, en double exemplaire, de ces registres annuels qui devaient se terminer par un index alphabétique, dont l'un restait dans la paroisse et l'autre était envoyé annuellement au bureau du ressort de l'Insinuation[14] dont dépendait la paroisse.

La création de la Commission royale de statistique en 1836, des « juntes » provinciales de statistique, présidées par des hauts-fonctionnaires et regroupant les « savants » locaux, (tout comme l'avaient fait avant elles les commissions de notables et de professeurs qui participèrent aux travaux des statistiques départementales du Consulat[15]), chargées d'organiser et de contrôler les différentes opérations prescrites, était la première étape de la mise en place du dispositif. La réalisation de ces opérations faisait appel au personnel des Intendances générales des différentes divisions administratives, des intendances de provinces ainsi qu'au personnel communal[16]. Ces commissions eurent tout d'abord à organiser les opérations du recensement de 1838, puis à étudier le mouvement de la population pour la décennie 1828-1837, avant de porter leur attention sur des enquêtes plus économiques, telles que l'enquête industrielle de 1845, ou la statistique de la navigation. Ces premières opérations, inspirées par une curiosité scientifique toujours présente à cette époque et qui correspond en d'autres lieux à la création de la Société de statistique de Paris ou à l'action d'un Quételet, connu très au-delà des frontières belges, sont peu à peu remplacées dans leur esprit par d'autres, plus liées aux impératifs politiques, administratifs et électoraux et qui laissent moins de place à la recherche scientifique dont ses promoteurs espéraient qu'elle permettrait de bien gouverner. Le recensement de 1848 emprunte en effet l'aspect formel de celui de 1838, mais dans son esprit, comme dans son exploitation, il s'agit d'une opération fondamentalement différente.

---

13 P.Bodard, "L'état civil ancien dans le comté de Nice" in *Recherches Régionales*, n° 4, octobre-décembre 1985, p. 237.

14 L'insinuation sous le régime sarde est une administration qui comporte des activités allant au delà des attributions des services de l'enregistrement en France, puisqu'il était possible (mais non obligatoire) d'y faire enregistrer des « contrats entre vifs de quelque espèce qu'ils soient». Toutes les formalités de l'insinuation étaient par contre obligatoire pour les actes publics, R. Latouche « Notice sur les archives des Alpes-Maritimes », appendice I, « Le fonds de l'Insinuation du Comté de Nice » in H. Moris et R. Latouche *Inventaire sommaire des Archives Départementales des Alpes-Maritimes*, série L, Nice, 1924.

15 M. N. Bourguet, *Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne* , Paris 1989. p. 193-201

16 les frais de recensement étaient supportés par les communes comme le montrent les circulaires de 1837-1838, 1848 et 1858 (comme dans le cas français d'ailleurs). Dans le cas de la Savoie, province dans laquelle l'administration de l'Intendance générale paraît avoir particulièrement bien organisé les choses (à moins que la conservation des pièces y ait été exceptionnelle par rapport à d'autres provinces), même l'impression en nombre de cadres fournis par l'Intendance était facturée aux communes en fonction du nombre de formulaires demandés, Archives départementales de Savoie, 1 FS-583.

Sur de nombreux points, le recensement de 1838, tout comme celui de 1848 qui a été réalisé presque sur le même modèle, mais d'une façon plus simple, paraît dans son exploitation en avance sur les recensements français de la même époque, qui concernaient, il est vrai, une population presque huit fois plus importante. En effet, les âges, les lieux de naissances, les situations familiales font partie des informations regroupées sur les tableaux récapitulatifs et publiés dans les volumes de résultats, alors que les métiers, qui avaient bien été portés sur les récapitulatifs des communes n'ont pu être publiés du fait du manque de précision des textes qui en prévoyaient la ventilation. Manifestement, ce n'est pas seulement pour des raisons administratives, pour fixer les niveaux d'imposition, pour le classement et le traitement des fonctionnaires, ou pour déterminer les circonscriptions électorales que s'organise cette collecte d'informations.

Cela correspond certes à une conception plus « sociologique » des recensements, mais aussi dans le cas de l'administration sarde à la systématisation et à la périodisation qui avaient été déjà pratiquées dès la fin du XVIIIe siècle. Sous un régime que l'on peut rattacher (certes de façon un peu schématique) à un despotisme éclairé tardif, c'est aussi la volonté d'utiliser la connaissance statistique destinée à mieux connaître toutes les composantes du royaume qui est le moteur de ces opérations. La première circulaire préparant les opérations du recensement commence par une présentation explicite du projet soulignant bien ce qui est entendu par le mot « statistique » : «...Avant d'entrer dans le détail des recherches qu'elle se propose, la Commission supérieure croit utile de présenter quelques considérations générales sur le but dans lequel ces recherches doivent être entreprises, afin d'obtenir, chez toutes les personnes appelées à y coopérer, l'unité de vues qui seule peut en assurer le succès.

La *statistique* dans sa plus large acceptation comprend l'exposition régulièrement ordonnée des faits observés dans un pays.

Envisagée sous ce point de vue, la statistique se propose un sujet d'une immense étendue.

Elle n'aurait en effet d'autres limites que l'observation et l'expérience, bases de toutes les connaissances humaines ; elle embrasserait ainsi l'universalité des faits qui forment le domaine des sciences.

Considérée dans l'acceptation spéciale qui convient au but des recherches que la Commission a entreprises, la statistique ne comprend que l'exposition régulièrement ordonnée des faits qui manifestent l'état physique, moral, économique et civil d'une nation, en tant que ces faits peuvent être exprimés en quantité déterminée.

C'est ainsi que lorsqu'elle examine la condition morale d'une nation, elle énumère les délits qui s'y commettent, les écoles qui y sont ouvertes, les élèves qui les fréquentent; mais elle n'entreprend ni l'examen, ni des doctrines morales ou religieuses, ni des révolutions politiques, ni des organisations spéciales, ni des méthodes d'enseignement, ni d'aucune autre circonstance dont l'influence, toute importante qu'elle est pour l'état des nations, se refuse à être évaluée en chiffres.»

A deux reprises, ce passage souligne nettement que le domaine concerné appartient bien aux informations mesurables, alors que les tenants d'une statistique descriptive à l'allemande, telle qu'on la trouvait exprimée au début du siècle dans les statistiques départementales de l'Empire continuent à tenir une place importante dans les sociétés de statistiques et de géographie.

Le programme de travail est ensuite décrit, en abordant rapidement le premier des quatre axes de recherches que la Commission définit, c'est-à-dire la description topographique, hydrologique et météorologique «...la moins sujette à varier...»[17].

L'importance des éléments relatifs à la population est ensuite rappelée:

«Les symptômes de prospérité ou de décadence de la population d'un Etat se reconnaissent au nombre de ses habitants, à leur constitution physique, à leur distribution sur les différentes parties du territoire, par âges, par professions, enfin au renouvellement plus ou moins des générations par les naissances, les mariages, les décès. Chacun de ces faits a un rapport immédiat avec l'état physique, économique et moral des nations ; aussi de toutes les recherches statistiques, aucune n'est plus importante, aucune ne tient plus immédiatement à la connaissance de l'état des individus que l'étude de la population.»

Il s'agit là d'un manifeste dans lequel les considérations scientifiques semblent prendre le pas sur l'administration à court terme. La nécessité de disposer d'informations chiffrées est plusieurs fois répétée dans la suite du texte comme s'il paraissait nécessaire de bien en persuader les futurs participants dont la dernière expérience dans ce domaine avait été probablement le recensement de 1828, adjonction de tableaux hétéroclites à une description « statistique » à l'allemande.

«Il arrive quelquefois que pour éclaircir, diriger, ou compléter ses recherches, la statistique doit, comme pour toute autre branche des connaissances humaines, s'aider des sciences qui ne rentrent pas directement dans son domaine ; mais elle ne change point pour cela la nature de ses investigations dont le but est de présenter la condition d'une nation en réunissant les faits susceptibles d'être exprimés et évalués en quantités déterminées.»

Le signataire de cette circulaire est Giuseppe Manno[18], né près de Sassari en Sardaigne; c'est d'ailleurs à la Sardaigne que l'on associe généralement ce personnage, auquel un colloque a été consacré dans l'île il y a presque deux ans. Manno est aussi connu à Nice pour y avoir été président du Sénat. Manno, vice-président de la Commission de statistique[19] se trouve donc dans les années 1836-1838 le personnage clé de la mise en place des opérations de la Commission supérieure de statistique. A partir de la phase d'exploitation des informations collectées, un autre personnage tient une place essentielle, il s'agit de Carlo Ignazio Giulio, membre éminent de l'académie des sciences de Turin, et savant d'une envergure certaine dans les milieux scientifiques piémontais de cette époque. C'est ce savant qui signe la plus grande partie des analyses et qui a probablement organisé le programme des tris et des calculs, du fait de sa formation d'astronome, donc de mathématicien, du fait aussi de l'influence de Quételet astronome comme lui et dont il connaissait les travaux[20].

C'est du reste la population qui représente l'essentiel du travail de la Commission supérieure de statistique et de Juntes provinciales. De fait, compte tenu des ambitions de connaissance peut-être démesurées que la Commission avait fixé aux fonctionnaires d'un petit Etat, c'est cette partie du programme qui a été la mieux réalisée, alors que le troisième axe de recherche, celui qui concernait «la condition économique» ne put être pris en compte que plus tardivement, par la statistique industrielle de 1845 par exemple, ou par la collecte d'informations relatives aux échanges commerciaux, aux rotations des navires qui

---

17 Les opérations de 1822 et de 1828 avaient, nous l'avons vu, provoqué le rassemblement d'informations de ce type, dans la tradition héritée des mémoires départementaux du Consulat.

18 Giuseppe Manno (Alghero 1786-Turin 1868) est connu pour ses activités très diverses, comme auteur (de *l'Histoire de la Sardaigne* car son île natale a toujours tenu une place importante dans ses activités), comme magistrat, comme sénateur et président du Sénat à deux reprises.

19 Il a été indiqué plus haut que le président en est le secrétaire d'Etat (ministre de l'Intérieur).

20 Et dont il possédait les ouvrages : la bibliothèque de Carlo Ignazio Giulio est actuellement conservée aux archives provinciales du Piémont à Turin. Y eut-il, comme c'est probable correspondance directe entre Quételet et Giulio ? Je n'ai pas pour l'instant trouvé de références précises qui permettrait de l'affirmer.

sont publiées à partir de 1842. Les statistiques judiciaires, scolaires ou encore des institutions de bienfaisance prévues par le quatrième axe de recherche concernant «l'administration publique» ont fait l'objet de quelques collectes et publications plus tardives.

C'est d'une façon très explicite dans ses objectifs de connaissance que ces premiers textes de 1836-1838 fondent donc dans le royaume de Sardaigne l'existence d'un système cohérent de statistiques, qui dès l'origine ne correspondait pas aux objectifs de l'administration française pour laquelle, à cette époque (et plus tard), les dénombrements représentent avant tout une opération destinée à la mise à jour d'éléments nécessaires à l'administration des communes et des départements (nombre de conseillers municipaux, généraux, taux d'imposition, montants de traitements ou d'indemnité). Ce n'est que progressivement que des éléments représentant un intérêt de type scientifique se sont ajoutés au cadre originel des recensements français. Dans le cas piémontais, la différence vient de ce que les opérations précédentes qui sont en 1837 peu connues n'ont pas été utilisées de façon administrative, et même s'il est évident que leurs résultats représentaient une sorte d'état des lieux que la Commission supérieure a cherché à utiliser, dès l'origine c'est la collecte d'informations détaillées, variées, à caractères démographiques et sociologiques qui était présentée comme objectif[21]. Cet objectif de connaissance, tel qu'il est souligné par les premières circulaires, et tel qu'il est précisé dans des textes postérieurs représentait un immense effort dans un domaine d'activité nouveau pour presque tous les acteurs engagés dans ces opérations, que ce soit à l'échelle des communautés, des provinces ou même des ministères. Les vérifications et les calculs utilisant les informations collectées depuis le début de 1838 n'étaient pas terminés, loin de là en 1848. Aussi, dès le recensement de 1848 qui correspond à un moment de nécessité administrative lié au système censitaire qui venait d'être octroyé, les utilisations administratives et fiscales deviennent prioritaires malgré la poursuite obstinée (mais qui ne cesse de prendre du retard) de la publication des résultats du recensement précédent, dont la masse d'informations collectées et traitées était encore en partie sur les bureaux de ceux qui préparaient les publications au début des années 1850, ce qui montre bien quel immense effort avait été demandé à l'ensemble de l'administration.

Retraçant dans le premier volume de la publication des résultats du recensement de 1858, autre opération particulièrement ambitieuse, l'historique des recensements en Piémont-Sardaigne, les auteurs ont dressé un tableau du plan des collectes d'informations initialement prévues par la Commission supérieure de statistique en indiquant par un astérisque celles qui avaient été menées à leur terme. L'examen de ce tableau souligne à quel point les membres de la Commission supérieure avaient été ambitieux lorsqu'ils avaient établi leur programme de travail, mais aussi à quel point les résultats obtenus ne pouvait que correspondre aux faibles moyens de l'administration piémontaise, qui malgré un effort soutenu, ne put mener à bien toutes les enquêtes projetées[22].

Si on examine les choses avec le recul que nous confère la durée, cette tentative de tout connaître, pour ne pas dire de tout mesurer paraît à la fois dans la logique de connaissance d'un système que l'on peut rattacher à un despotisme éclairé tardif, mais aussi en même temps aux nécessités de bonne gestion d'un Etat se voulant moderne. Dans le même temps, on ne peut que remarquer que le royaume de Charles Albert règle les

---

21 mais le recensement de 1848, décidé après le *Statuto* promulgué par Charles-Albert, a lui, été utilisé dans ce but à partir du moment ou des circonscriptions électorales commençaient à exister (*cf. infra*)

22 *Regno d'Italia, Statistica del Regno d'Italia (popolazione), censimento degli antichi stati sardi (1° Gennaio 1858) e censimenti di Lombardia, di Parma e di Modena* (1857-1858), Torino, 1862, vol. I, p. 248

problèmes relatifs à l'état civil, apure sa réglementation douanière et économique et simplifie le fonctionnement de l'administration.

Pour reprendre l'interrogation induite par le titre de cette communication, il est donc difficile de faire la part de ce qu'il faut attribuer à la tradition administrative piémontaise et de ce qui relève peut-être des modèles plus modernistes des opérations françaises et belges. Une façon rapide de conclure serait simplement de noter que les deux courants ont contribué à produire à la fin des années 1830 cette effervescence statistique dans le royaume de Sardaigne.

Le service de statistique que les fonctionnaires piémontais développent petit à petit est de toute façon assez mal connu, en tout cas beaucoup moins que ceux qui se mettent en place dans la première moitié du XIXe siècle dans la plupart des Etats européens[23], et ses publications ont été encore relativement peu utilisées par les historiens[24], pourtant certains aspects en sont à la fois très précoces et très élaborés surtout à partir de 1838.

L'exemple français que suivent les responsables piémontais peut être évoqué à travers une formule de Jacques et Michel Dupâquier[25] qui ont écrit que la statistique était devenue sous la Restauration, «l'instrument du progrès social, le diagnostic préalable à la guérison de toutes les maladies physiques et morales de la société».

---

23 Et également moins que la période qui suit l'unification, outre des publications rétrospectives au premier rang desquelles on peut citer R. Fracassi, *Dal Censimento dell Unità ai censimenti dei centenario* retraçant l'historique du service de statistiques de population italien depuis 1861, la grande figure de Bodio (lui même analyste de documentations statistiques, par exemple dans la présentation qu'il avait faite au 6ème Congrès international de Statistiques, Su documenti statistici del Regno d'Italia, Cenni bibliografici presentati al 6e Congresso Internazionale di Statistica, Firenze, 1867) a été soulignée par J et M. Dupaqier, *Histoire de la démographie, op.cit.* p. 413-415

24 on peut citer parmi les plus connues, les études de G.Muttini-Contini, *La popolazione del Piemonte nel secolo XIX*, Torino, 1962 ; G.Felloni, *Popolazione e sviluppo economico della Liguria nel secolo XIX*, Torino, 1961 ; R.Rousseau, *La population de la Savoie jusqu'en 1861*, Paris, 1960.

25 Dupaquier J. et M., *Histoire de la démographie*, *op.*cit. Paris, 1985, page 303.